

RADIO

Le paysage belge pacifié

Les trois entités fédérées du pays se sont mises d'accord sur le partage de nouveaux moyens budgétaires résultant de l'attribution de lots de fréquences dans la bande des 800 MHz. Au cours des décennies précédentes, on a assisté à de nombreux conflits entre opérateurs du pays qui subissaient des perturbations.

L'accord décisif du 8 décembre 2017, signé par les ministres Sven Gatz et Jean-Claude Marcourt, pacifie le paysage radio-phonique du pays et règle ainsi les nombreux litiges pendants depuis des années devant le Conseil d'État. Il porte sur la coordination des radiofréquences en mode analogique entre les Communautés flamande et française. Il porte aussi sur la radio numérique (DAB +), fixant la procédure à suivre par les Communautés en cas de différends, ainsi qu'une méthode de calcul pour les coordinations à venir des futures fréquences. Cet accord entre les deux gran-

des Communautés fait désormais l'objet d'un accord de coopération entre le gouvernement flamand, celui de la communauté française, de la communauté germanophone et du gouvernement fédéral dont l'approbation suivra. L'accord de coopération sera enfin soumis aux parlements des communautés.

Les enchères de la bande des 800 MHz ont réalisé un revenu de 360 millions € dont 20 %, soit 72 millions € doit revenir aux 3 Communautés. Le calcul s'est soldé par la répartition des 72 millions en 41,453 millions € (57,57 %) à la Communauté flamande ; 29,826 millions € (41,43 %) à la Communauté française et 720 000 € (1 %) à la Communauté germanophone.

Jean-Claude Marcourt : « *Ce sont 30 millions € qui reviennent à la Fédération Wallonie-Bruxelles que je vais notamment dédier à l'accélération de la transition numérique au sein des médias francophones.* » ■